

CONDITIONS D'INSCRIPTION *

Paiement

Le paiement mensuel et le paiement des trimestres doivent être effectués à l'avance avant le 5 jour de chaque mois ou trimestre par virement bancaire sur le compte de l'école, ou par TWINT en indiquant le nom et prénom d'élève.

A l'inscription, la taxe annuelle de CHF 40.00 et le montant correspondant au premier mois de scolarité doivent être versés - non remboursable.

En cas de non-respect du délai de paiement, un rappel sera envoyé et des **frais administratifs de CHF 20.-** seront facturés.

Le paiement est dû pour toute l'année scolaire dès confirmation de l'inscription

Les cours manqués ne sont pas remboursés mais peuvent être remplacés en accord avec la direction.

En cas de maladie ou d'accident, les cours seront remboursés uniquement sur présentation d'un certificat médical, attestant l'incapacité de suivre des cours de danse et la durée de cette incapacité.

L'élève s'assure lui-même contre les risques de maladie et d'accident comprenant tous les frais médicaux, hospitaliers et d'éventuelles pertes de gains.

La direction décline toute responsabilité en cas de pertes, de vol ou d'échange d'affaires dans le vestiaire.

Le spectacle de fin d'année aura lieu le 23 juin 2024 au Théâtre Les Salons, Genève.

Les élèves devront, s'ils veulent participer au spectacle, suivre minimum les 2 cours par semaine de leur niveau dès le deuxième semestre, début janvier, afin de préparer les chorégraphies.

L'École de Ballet IPPOLITOV suit les vacances du Canton de Genève et Canton de Vaud.

Les cours ont lieu du vendredi 1 septembre 2023 au vendredi 28 juin 2024

Je confirme avoir pris connaissance des conditions d'inscription *